

Compte rendu du Conseil Municipal
Lundi 14 Septembre 2015
En salle des séances

Le conseil municipal se réunit sous la présidence de Monsieur le Maire, Henri-Francis DUFOUR. Il est procédé à l'appel des présents. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer, conformément à l'article L. 2121-17 du CGCT.

Monsieur Patrick BIDOT donne procuration à Monsieur Henri-Francis DUFOUR
Monsieur Pierre ROSSETTO donne procuration à Madame Séverine ZELLER

Madame Emilie FERRANT est désignée secrétaire de séance

1/ Compte rendu de la séance du 27 juillet 2015

Sur proposition de Monsieur Henri-Francis DUFOUR, Maire

Après délibération,

Le conseil municipal à l'unanimité

ADOpte le compte rendu de la séance du 27 juillet 2015

2/ Aménagement d'une piste cyclable : attribution et autorisation de signer le marché

Monsieur le Maire présente le nouvel aménagement d'une piste cyclable rue d'Es Coutey, rue de l'Épine et informe les membres du Conseil Municipal des démarches effectuées en partenariat avec PMA, maître d'œuvre :

La présente consultation concerne des travaux d'aménagement d'une piste cyclable rue d'Es Coutey et rue de l'Épine ainsi que la création d'un trottoir rue sur le Bief.

Objet, forme, durée du marché et délais d'exécution :

Les travaux comportent une tranche ferme et une tranche conditionnelle comme indiqué ci-après :

- Tranche ferme : Création d'une piste cyclable rue d'Es Coutey
- Tranche conditionnelle n°1 : Création d'une piste cyclable rue de l'Épine

Chaque candidat devait obligatoirement faire une proposition pour l'option n°1 relative à la tranche ferme : Réfection complète de la structure de la chaussée rue d'Es Coutey. Le défaut de présentation de cette option entraînait l'irrégularité de l'offre, en application de l'article 35-I-1° du code des marchés publics.

L'estimation de ce marché était définie comme suit :

- Tranche ferme : 95 000€ HT (avec option : 120 000€ HT)
- Tranche conditionnelle n°1 : 180 000€ HT

Les variantes étaient interdites. Les candidats devaient présenter une offre entièrement conforme au dossier de consultation.

Le délai d'exécution de chacune des tranches de travaux était laissé à l'initiative du candidat, qui devait le compléter dans la partie de l'acte d'engagement prévue à cet effet, sans toutefois dépasser le délai plafond (identique tranche ferme et tranche conditionnelle) de 2 mois (période de préparation de 15 jours comprise).

Le début d'exécution du marché (période de préparation) part de sa date de notification. Le délai d'exécution des travaux part, pour chaque tranche, à compter de la date fixée par l'ordre de service prescrivant de commencer les travaux de la tranche considérée.

Rappel de la Procédure :

Cette consultation a été lancée conformément aux dispositions de l'article 28-I du Code des Marchés Publics relatif aux marchés à procédure adaptée.

Un avis d'appel public à concurrence a été envoyé à la publication le 7 juillet 2015 sur le BOAMP et sur la plateforme de dématérialisation « e-marchespublics.com » pour une date limite de remise des offres fixée au 24 juillet 2015 à 17 heures.

Les pièces constitutives du dossier de consultation étaient téléchargeables à l'adresse suivante : e-marchespublics.com et les candidats avaient la possibilité de remettre une offre dématérialisée à cette même adresse.

3 plis ont été reçus dans les formes et conditions définies dans l'avis d'appel public à concurrence et le règlement de la consultation.

Attribution du marché :

Les critères pondérés retenus pour la sélection des offres ont été les suivants :

- Prix : 60 %
- Valeur technique : 30 %
- Délai d'exécution des travaux : 10 %

Il est proposé, après analyse, de retenir l'offre du groupement EUROVIA/CLIMENT, jugée économiquement la plus avantageuse, tous critères confondus.

Les travaux seront rémunérés par application aux quantités réellement exécutées des prix du bordereau des prix unitaires.

A titre indicatif, le montant du détail estimatif non contractuel a été arrêté, suite à négociation, à la somme de 228 693,26€ HT décomposée comme suit :

- Tranche ferme : 74 734,36 € HT
- Tranche conditionnelle : 153 958.90 € HT

L'option n°1 n'a pas été retenue car après étude, il est apparu que la structure est largement suffisante pour la rue Es Coutey et que seule l'épaisseur de l'enrobé est insuffisante sur la section nord (carrefour) à l'emplacement du futur plateau.

Ce groupement ayant fourni les attestations fiscales et sociales, elle peut être attributaire du marché. Monsieur Etienne FAURE demande si des vérifications ont été faites auprès des différents concessionnaires (eau, gaz, assainissement..) sur l'état des différents réseaux.

Monsieur Guy FRANÇAIS indique que PMA les a tous consultés.

Une réunion publique sera organisée dès que la date des travaux sera confirmée.

Proposition du rapport :

- approuver les dispositions du rapport,
- attribuer le marché à l'entreprise précitée,
- autoriser le maire à signer le marché aux conditions ci-dessus.

Adopté à l'unanimité

3/ Demande de subvention aménagement d'une piste cyclable rue d'Es Coutey rue de l'Epine

Ces travaux peuvent être subventionnés par le Conseil Général dans le cadre des aménagements de sécurité (dépense subventionnable plafonnée à 100 000€ HT) et par PMA pour les fonds de concours.

Le plan de financement est donc le suivant :

(Il sera demandé à Monsieur le Président de PMA de prendre en compte ces demandes de subventions pour un dossier unique au titre de l'ECI 2016)

Tranche ferme travaux réalisés en 2015

Financeurs	Taux	Montants HT
Commune	45	33 630,47
PMA	30	22 420,30
Conseil Général	25	18 683,59
Total	100	74 734,36

Tranche conditionnelle travaux réalisés en 2016

Financeurs	Taux	Montants HT
Commune	53,76	82 771,23
PMA	30	46 187,67
Conseil Général	16,24	25 000
Total	100	153 958,90

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après délibération,

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

APPROUVE la réalisation des travaux à engager sur la base du plan de financement prévisionnel présenté,

AUTORISE Monsieur Le Maire à solliciter l'octroi des dotations sus visées,

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer toute pièce requise pour la réalisation du projet,

S'ENGAGE à réaliser les travaux dans les deux ans à compter de la date de notification de décision attributive des dotations,

ACCORTE les éventuelles opérations de contrôles relatives à ce projet

4/ Admission en non valeur

Monsieur le trésorier municipal propose au conseil municipal une admission en non valeur pour une somme qu'il n'a pas réussi à recouvrer à l'encontre d'une personne pour un montant total de 295.84 €.

Sur proposition de Monsieur le Maire
Après délibération

Le Conseil Municipal à l'unanimité

APPROUVE l'admission en non valeur des créances pour un total de 295.84 €

DEMANDE l'émission du mandat correspondant au compte 6542

5/ Convention de groupement de commandes Transport entre les communes de VIEUX -CHARMONT, NOMMAY et GRAND-CHARMONT

Le groupement de commandes permet à plusieurs personnes publiques relevant du code des marchés publics, d'associer leur maîtrise d'ouvrages respective dans le but de réaliser des économies d'échelle.

Cet instrument juridique nécessite la conclusion d'une convention constitutive de groupement entre l'ensemble des parties intéressées.

La convention de groupement de commandes proposée aura pour objet le choix d'un prestataire TRANSPORT pour les sorties éducatives, sportives et culturelles des écoles et des services périscolaires des trois communes pour l'année 2016.

Cette convention a pour objet de désigner parmi les membres du groupement un coordonnateur chargé d'organiser, dans le respect des règles de la commande publique, la procédure de passation du marché aboutissant au choix d'un prestataire commun à l'ensemble des participants au groupement.

Il est proposé que la commune de Grand-Charmont soit désignée comme coordonnateur du groupement de commandes. Sa mission sera limitée à l'organisation de la consultation, chaque membre en assurant l'exécution pour ce qui le concerne et signera donc un marché à hauteur de ses besoins propres.

Une commission d'appel d'offres sera mise en place et composée d'un représentant de chaque membre du groupement.

Le conseil municipal de Vieux-Charmont

Décide de mettre en place un groupement de commandes avec les communes de Grand-Charmont et Nommay

Accepte les termes de la convention

Autorise le maire à signer la convention de groupement de commande et toutes les pièces administratives et comptables nécessaires.

Adopté à l'unanimité

6/ Questions diverses

-Monsieur le Maire :

- Le Conseil Général a programmé des travaux de réduction de largeur de voirie sur le pont de la Savoureuse ainsi que la réfection de l'enrobé de ce pont jusqu'au rond-point de la déchetterie (les véhicules sortant de Vieux-Charmont seront prioritaires au niveau de l'écluse). Un courrier a été envoyé à PMA pour solliciter une étude de faisabilité de la mise en conformité PMR du trottoir situé du pont de la Savoureuse jusqu'au chemin d'accès à la base nautique et également pour sécuriser la traversée de la rue de Brognard pour les piétons et cyclistes (toujours pour l'accès à la base nautique).

La réfection de la voirie de l'entrée de la déchetterie sera réalisée par PMA, les parkings par la commune de Vieux-Charmont.

Le point R situé à l'extérieur sera déplacé dans l'enceinte de la déchetterie.

- La Commune est toujours dans l'attente de l'accord des services de la Préfecture pour pouvoir installer la vidéo surveillance.
- Une modification simplifiée du POS sera à nouveau nécessaire afin de permettre la construction du nouveau bâtiment Néolia à l'écoquartier. Monsieur Etienne FAURE demande pourquoi Néolia ne s'adapte pas à notre règlement actuel ? Monsieur le Maire indique que ce règlement de la zone UB n'est pas forcément opportun et adapté et que cette modification pourra être utile pour des constructions futures.

-Madame Zohra REKIBI rappelle que le loto des anciens aura lieu samedi 19 septembre à partir de 14 h à R.J.J., l'opération brioches le 7 octobre.

-Madame Renée BARTHES :

- certains administrés n'entretiennent pas la végétation sur le domaine public, un courrier sera envoyé pour rappeler la réglementation.
- de nombreux automobilistes qui empruntent la rue des Vignoles se retrouvent régulièrement sur la voie de gauche...Madame Isabelle SONNET ajoute que d'autres circulent à contresens. Des contrôles seront effectués par notre policière municipale, le commissariat sera également sollicité.
- le barnum utilisé pour le comice agricole est resté sur site tout le week-end, Madame BARTHES le déplore.
- le spectacle des marionnettes de « Ainsi font font » aura lieu le samedi 3 octobre : deux représentations (10h30 et 16h30).

-Monsieur Guy BIGANZOLI remercie les employés des services techniques pour avoir démonté le barnum.

Les étudiants de l'UTBM étaient attendus jeudi 10 septembre pour une « opération nettoyage » mais ne sont finalement jamais venus. Un courrier présentant leurs excuses a été reçu.

-Monsieur Yves LENZI s'est réjoui de cette journée du comice agricole, il indique cependant qu'il manquait de l'eau et que les jus de fruits auraient pu être achetés auprès de la Damassine.

-Madame Séverine ZELLER s'étonne de l'éclairage permanent et intensif à l'éco quartier.

Madame ZELLER demande quand aura lieu la première réunion de travail relative à la mutualisation. Monsieur le Maire indique que rien n'a encore été programmé avec la Commune de Grand-Charmont.

Madame ZELLER souhaite savoir comment se positionne la commune de Vieux-Charmont au sujet des migrants. Monsieur le Maire répond que Vieux-Charmont fait partie d'un réseau d'accueil.

Madame Annie BERNIER ajoute qu'il serait possible d'apporter une aide matérielle, sous forme de dons de vaisselle, vêtements, draps, meubles à ceux qui seraient accueillis.

-Madame Danielle NIMETZ indique que le transport des poussus a repris.

-Madame Emilie FERRANT a particulièrement apprécié la journée du comice agricole qui fut une journée de rencontre et de partage, très bien organisée à la fois par la mairie mais aussi par les agriculteurs. Monsieur le Maire ajoute que Monsieur JACQUOT avait créé pour l'occasion deux panneaux : un comportant des rondins avec des essences de bois différentes, l'autre avec des bocaux comportant des céréales pour une application pédagogique.

Ces panneaux seront exposés aux écoles. Monsieur le Maire remercie chaleureusement Monsieur Etienne JACQUOT.

La prochaine exposition peinture aura lieu du vendredi 30 octobre au dimanche 15 novembre à R.J.J : Monsieur Christian ODILE. Vernissage le 30 octobre à partir de 17h30 suivi d'un concert par le chœur d'hommes « Chorège » de Valdoie.

La commission culture organise en partenariat avec la ville de Nommay, une soirée diner-concert le samedi 7 novembre, pour devoir de mémoire, avec un concert présenté par Pascal Keller et d'autres musiciens et un repas à RJJ. Entrée payante, réservation obligatoire en Mairie.

Une réunion d'information et d'organisation est prévue mercredi 16 septembre à 20h en Mairie.

-Madame Annie BERNIER : l'aide aux devoirs a repris le 7 septembre avec deux nouvelles bénévoles.

-Monsieur Gérard MARTIN : une réunion d'information avec les présidents d'association est prévue le 15 septembre avec pour ordre du jour la réservation des salles.

-Monsieur Patrick WALTER : le Vieux-Charmont infos sera finalisé pour le 15 octobre.

Le nouveau pasteur E.Mayanga PANGU arrive le 4 octobre.

Séance levée à 22h15

Noms Prénoms	Présents	Absents excusés	Signatures
DUFOUR Henri-Francis, Maire	X		
FRANCAIS Guy, 1 ^{er} Adjoint	X		
REKIBI Zohra, 2 ^{ème} Adjointe	X		
WALTER Patrick, 3 ^{ème} Adjoint	X		
NADOR Fabienne, 4 ^{ème} Adjointe	X		
MARTIN Gérard, 5 ^{ème} Adjoint	X		
FERRANT Emilie, 6 ^{ème} Adjointe	x		
BIDOT Patrick, 1 ^{er} Conseiller Municipal Délégué		X	Donne procuration à Monsieur Henri-Francis DUFOUR
BIGANZOLI Guy, 2 ^{ème} Conseiller Municipal Délégué	X		
BARTHES Renée	X		
BERNIER Annie	X		
FAURE Etienne	X		
FONTAINE Sandrine	x		
HUG Loris	X		
KUBICKI Barbara			
LENZI Yves	X		
NIMETZ Danielle	X		
ROSSETTO Pierre		X	Donne procuration à Madame Séverine ZELLER
SONNET Isabelle	X		
WIGNO Rémy	X		
ZELLER Séverine	X		